Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260401-D_2026_09-DE

République Française
Département FINISTERE
Poher Communauté

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	27	27

Vote
Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 3

L'an 2026, le 30 mars à 18:00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté s'est réuni à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 23/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 23/03/2026.

Présents (27) :

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULZENNEC Isabelle, CLOAREC Marie-Laure, FRAYSSE Alexandra, GUILLEMOT Hélène, JAOUEN Marie-Christine, KERDRAON Anne-Marie, LE GUEN Annie, LE LEON Isabelle, LEVENEZ Sophie, MOISAN Viviane, SANQUER Murielle

MM : BOUSSARD Paul, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, GOUBIL Didier, LE DU Patrice, MOROUX Cédric, NICOLAS Jean-Yves, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude, ROLLAND Rémi, TERNEL Matthis, THOMAS Mickael, TROADEC Christian, URIEN Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : /

Absents: /

A été nommé secrétaire : TERNEL Matthis

2026-09 Budget Métairie neuve : ouverture d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € dans l'attente du vote du budget de Poher Communauté

Rapporteur : M. Christian TROADEC, Président élu

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122.22 et L.2122.23,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 juillet 2020, donnant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par les budgets et passer les actes nécessaires à cet effet.

Un emprunt à court terme de 1 450 000 € a été contracté en septembre 2024 pour financer les fouilles archéologiques de la Métairie Neuve. L'échéance maximale de remboursement du capital de cet emprunt est le 1er avril 2026

Paiement à l'INRAP : 2024 :590 073.95 €

2025 :919 865.73 €

Un solde doit encore être versé : 390135.60 € en 2027, à la remise du rapport final.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260401-D_2026_09-DE

Ces 1 800 000 € de fouilles archéologiques avaient été inclus dans le traité de concession signé en décembre 2025, mais des discussions avec la SEM BREIZH, concessionnaire, sur la reprise de l'emprunt par leurs soins ont abouti sur le constat de l'impossibilité de cette reprise, les engagements et paiements ayant déjà été réalisés par Poher Communauté avant la conclusion du contrat de concession.

Ainsi, Poher Communauté est tenu de rembourser cet emprunt à court terme, et la SEM Breizh déduira cette somme de la participation d'équilibre demandée à la collectivité. Un avenant en ce sens est en cours de préparation.

Une consultation pour consolider cet emprunt et le transformer en emprunt sur 15 ans a été réalisée auprès des plusieurs banques, et le Bureau Communautaire a retenu une offre lors de sa réunion du 29 janvier 2026.

Cependant, la DGFIP indique qu'il n'est pas possible de percevoir cet emprunt tant que les budgets n'ont pas été votés, et il convient donc de mobiliser une ligne de Trésorerie pour la période entre le remboursement de l'emprunt à court terme (1er avril) et le vote du budget qui permettra la perception de l'emprunt définitif (prévu le 30 avril).

Les caractéristiques principales de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE	
Prêteur	Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire
Montant	1 500 000 €
Taux d'intérêt	€ster + 0,70% *(taux de l'€ster : 1,93%)*
Date d'effet	31 mars 2026
Durée	6 mois
Paiement des intérêts	Trimestre
Frais de dossier	1 500 €

Après en avoir délibéré, avec 27 voix pour et 3 abstentions (CLOAREC Marie-Laure, PERCHEC Xavier, PRIGENT Claude), les membres du conseil communautaire :

- **Autorisent le Président à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire pour un montant de 1 500 000 € dans l'attente de la perception de l'emprunt définitif, et de signer tous documents y afférent.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 30/03/2026
Le Président

